

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – 10/02/2023

SÉANCE DU 10 FEVRIER 2023

Les membres du Conseil municipal de la Commune de Laparroquial, se sont réunis à 20h30 à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 06/02/2023, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Laurent DESHAYES, Jocelyne ALLEMAND, Guilhem MARTY, Bernadette GOUDOFFRE, André GUISES, Solenne LOUROT-MARTIN, Sébastien MICHAUD.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Axel BERTRAND a donné pouvoir à Jocelyne ALLEMAND

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

David ROUZIES
Jérôme MARTY

Secrétaire de séance :

Jocelyne ALLEMAND

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un(e) Secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil (voir page de garde).

1. Approbation du compte rendu du 02/12/2022

Le compte rendu du 02/12/2022 est approuvé à l'unanimité.

2. Extension du périmètre de la 4C

Avec l'arrivée de 3 nouvelles communes à la 4C (Frausselles, Donnazac et Amarens), la composition du Conseil Communautaire a dû être revue. La 4 C a délibéré dans ce sens le 31/01.

Il convient maintenant aux différentes communes de la 4C d'entériner la décision par délibération, ce qui est approuvé à l'unanimité.

3. Réunion publique et repas communal

Après discussion, il est décidé d'organiser les 2 événements à la même date, le samedi 22/04.
A 10h pour la réunion publique et 19h pour le repas de la commune.

4. PLUi

Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) a été validé en Conseil Communautaire.

Il n'est pas encore définitif, des démarches sont engagées dans ce sens.

Le PLUI avance donc mais lentement. A suivre.

5. Prochaine réunion du Conseil Municipal

La date du prochain Conseil Municipal est d'ores et déjà fixée au 14/04 à 20h30, pour des impératifs liés à des documents financiers et budgétaires.

6. Eclairage public

Il s'est avéré nécessaire de le rétablir à certaines heures au Bourg, pour cause de ramassage scolaire le matin et par sécurité le soir.

Décision approuvée à l'unanimité.

7. Travaux

- A l'école, les travaux sont terminés. Il ne reste plus que les murs à repeindre (durant les vacances scolaires).
- Presbytère : un entrepreneur a abandonné le projet, il a fallu en trouver un autre en urgence pour poser du placo sur 2 murs et refaire le sol par endroits. Ces travaux vont être effectués dans la semaine pour un montant de 1500 € HT.
Ne restera plus que les travaux de plomberie à effectuer. Les volets ont été confiés à la 4C qui se charge de les repeindre.
- Cimetière : les travaux continuent ; une haie végétalisée va être plantée le long de la route (côté extension) et côté logement du presbytère.
La dalle pour recevoir le dépositoire va être faite par l'équipe municipale dès que possible.

8. Questions diverses

- **Panneau de signalisation à la Pommié**

Il a été signalé que la priorité à droite n'était pas respectée et que les gens roulent vite sur la route allant de chez M. Nouvialle vers la route du Puech, au niveau du croisement avec la route de La Pommié.

De ce fait, la proposition a été faite d'installer un panneau de signalisation « Priorité à droite ».

Nous allons étudier le coût de ce panneau et ensuite OK à l'unanimité pour le poser.

- **Projet au Bourg**

Dès la fin des travaux actuellement en cours, il est prévu de se pencher de nouveau sur l'aménagement des bâtiments communaux du Bourg (le garage + salle Greschny).

Ces travaux pourraient se faire dès 2024/2025 et il convient d'y réfléchir.

3 options sont possibles :

- logement dans le garage + rénovation salle Greschny + extension par une salle socio-culturelle
- logement dans le garage + rénovation salle Greschny
- salle socio-culturelle dans le garage + rénovation salle Greschny

Le Maire propose de se faire aider par le CAUE qui est à même de nous conseiller sur ce projet, par une étude de faisabilité et aide dans les démarches.

Accord est donné à l'unanimité pour contacter cet organisme car le projet est d'envergure et il sera difficile de le porter sans être aidé.

- **Tryfil**

A compter de 2024 nous aurons des sacs couleur orange pour nos déchets alimentaires ; ces sacs seront à déposer dans les poubelles noires. Il est conseillé de privilégier le compostage ou les poules.

D'où l'idée d'élever 2 ou 3 poules à l'école pour apprendre aux enfants à trier les déchets. Projet à revoir car beaucoup de contraintes, notamment lors des vacances. Le personnel de l'école sera contacté à ce sujet.

- **Bonbonne de gaz de l'école**

Le RPI a stoppé son contrat avec l'établissement qui livrait le gaz. La bonbonne devrait être enlevée bientôt. Si cela tarde, le RPI sera relancé.

- **Vie des Associations**

- La Mélodie Guêpienne prévoit un concert à Laparroquial en Mai.
Date à préciser ultérieurement.
- L'école de danse de Cordes a envoyé un courrier pour remercier la Mairie de sa subvention.

- **SIVOM**

Le SIVOM a été contacté par la 4C qui désire lui faire livrer ses repas pour ses écoles, crèches etc. Le Conseil Syndical a donc décidé de demander à la 4C s'il s'agissait d'une décision pérenne. Auquel cas il faudrait agrandir la cuisine (de 223 repas/jour on passerait à 450). Est-ce que la 4C serait d'accord pour participer aux frais afin de créer une cuisine centrale ?
Le SIVOM attend la réponse avant de s'engager dans les travaux.

- **Voirie**

Aucune demande particulière. Il est donc décidé à l'unanimité de refaire les routes les plus abîmées.

- **Elagage**

Une journée est prévue le 11/03.



Monsieur le Maire rappelle la **date du prochain conseil municipal : le 14/04/2023 à 20h30.**

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h15.

Le Maire,
Laurent DESHAYES.

Signature du Maire et cachet de la Mairie